



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 NOVEMBRE 2020 à 19H30

Sous la présidence de Monsieur PAGES Patrick.

Présents : tous les membres en exercice sauf :

- Monsieur HARDY Nicolas ayant donné pouvoir à Monsieur HUET
- Monsieur HARDY Hervé ayant donné pouvoir à Monsieur HUET
- Monsieur GRILLET, absent excusé

Madame GOURIO est désignée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire donne lecture du précédent Procès-verbal.

Depuis les années 1985 différents attentats ont été perpétrés sur le sol français. Depuis 2015, les attentats génèrent de nombreuses victimes.

Parmi ces victimes, les représentants des personnels travaillant pour le compte de toute la population sont pris pour cible (pompiers, soignants, gendarmerie...).

Dernièrement c'est un professeur qui a été lâchement décapité.

Afin de rendre hommage à ces victimes, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir respecter une minute de silence.

L'ORDRE DU JOUR APPELLE

1) Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 03 Septembre 2020

Le compte-rendu de la séance du 03 Septembre 2020 est adopté à l'unanimité.

2) Urbanisme

2.1 - Formalités lors de travaux ou aménagements

Lors de construction de maison ou bien d'aménagement, un permis de construire ou déclaration préalable est à déposer en Mairie, afin que le service d'administration du droit des sols l'étudie, puis fasse une proposition de validation.

Certains travaux d'aménagement ne nécessitent pas de déclaration, mais doivent respecter, comme pour tous travaux, le règlement du PLU (Plan Local d'Urbanisme).

Il est donc proposé au Conseil Municipal, que ceux-ci soient soumis à une déclaration préalable.

Après échanges, cette proposition est acceptée à l'unanimité.

Arrondissement d'Evry - Canton de Mennecy

1, rue Georges Bercher - 91720 PRUNAY-SUR-ESSONNE

Téléphone : 01 64 99 52 17 - Télécopie : 01 64 99 33 46 - Courriel : prunaysuressonne@orange.fr

www.prunaysuressonne.fr



2.2 - Achats de parcelles

Nous avons été contactés par un propriétaire qui désire vendre deux parcelles situées sur le territoire communal.

Ces parcelles sont contiguës à un emplacement réservé qui jouxte l'aire de jeux.

Il est proposé au Conseil Municipal d'acquérir ces parcelles d'une surface totale de 380m² au prix de 250 €.

Après échanges, cette proposition est acceptée à l'unanimité et le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à engager toutes les démarches administratives pour gérer ce dossier.

2.3 - Taxe d'aménagement

La taxe d'aménagement est due pour toute construction, reconstruction, agrandissement des bâtiments ou aménagements de toute nature (abri de jardin, véranda, maison individuelle, garage, piscine, etc...), pour lesquels une déclaration préalable, un permis de construire et d'aménager ont été nécessaires. Elle se substitue depuis le 1^{er} mars 2012 à la taxe locale d'équipement (TLE), à la taxe départementale des espaces naturels et sensibles (TDENS) et à la taxe départementale pour les conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (TDCAUE).

Il est proposé au Conseil Municipal de fixer à 5% le taux de cette taxe d'aménagement pour notre Commune.

Cette proposition est retenue à l'unanimité.

Ce taux sera applicable à partir de 2022.

3) Travaux

3.1.1 - Rénovation énergétique des bâtiments communaux

Dans le cadre d'une réflexion globale la commission travaux propose au Conseil Municipal de réfléchir à des travaux qui généreront des baisses de coût de fonctionnement.

La rénovation des bâtiments communaux s'inscrit dans cette démarche qui permettrait de participer à la transition énergétique.



Les travaux qui pourraient être réalisés seraient :

- Isolation des toitures des bâtiments communaux (salle polyvalente, l'école et la Mairie)
- La réfection du toit de la Mairie avec pose de panneaux solaires photovoltaïques, la modification des chauffages des trois bâtiments avec mise en place de domotique, changement des fenêtres du logement situé au-dessus de la Mairie
- Changement de la chaudière
- Aménagement intérieur de la salle polyvalente (sols, murs, éclairage)

Afin de vérifier la possibilité et réaliser ces travaux, il est proposé de rechercher des subventions pour valider ou non ce projet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité mandate Monsieur le Maire à rechercher des subventions auprès de l'Etat, la Région, le Conseil Départemental de l'Essonne et le Parc Naturel Régional du Gâtinais Français.

3.1.2 - Eclairage public

Depuis quelques années, l'éclairage public est éteint de minuit à 5 heures du matin comme dans toutes les communes du Parc Naturel Régional du Gâtinais.

Pendant la première période de confinement, l'extinction a été totale jusqu'au 31 août.

L'expérience ayant déjà été probante, il est proposé que l'extinction totale de l'éclairage public soit effective du 15 mai au 31 août, comme dans 22 autres communes du Parc Naturel Régional du Gâtinais Français. Ceci permettra encore de réduire la pollution lumineuse et participera au développement durable.

De plus, cette action s'inscrit dans les écoconditionnalités du Parc Naturel Régional du Gâtinais Français qui permettent de pouvoir atteindre 80% de subvention sur certains projets.

Les projets d'économie d'énergie étudiés actuellement et détaillés ci-dessus rentrent dans ce champ.

Après échanges, cette proposition est acceptée à l'unanimité.

3.2 - Vidéoprotection

Les statuts de la Communauté de Communes qui prennent en compte la compétence vidéoprotection sont aujourd'hui validés. Ce dossier va pouvoir être étudié par la commission préfectorale.

Les travaux pourront donc avoir lieu courant de l'année 2021.



4) Affaires générales

4.1 - Représentativité dans les syndicats intercommunaux

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu la démission de Madame GOUBERT.

Monsieur le Maire remercie publiquement les actions pilotées par Madame GOUBERT lors du dernier mandat et déplore cet état de fait.

Il souligne le fort investissement de Madame GOUBERT sur les sujets concernant l'enfance que ce soit en interne de la Commune qu'à l'extérieur en représentant, dans les syndicats intercommunaux (périscolaire, musique) notre Commune.

De ce fait, il faut redélibérer pour désigner les titulaires et suppléants pour les syndicats : SIM2V, SIVE et SIVUVE.

Il est procédé au vote, par bulletin secret aux structures suivantes : SIM2V, SIVUVE, SIVE.

Les résultats sont les suivants :

- SIM2V (Syndicat Intercommunal de Musique des 2 Vallées) :
Délégués Titulaires : Madame Virginie COUVILLERS et Madame Lorène GOURIO
Délégués Suppléants : Monsieur Ludovic GERVIN et Monsieur Marc REMONDIN
- SIVUVE (Syndicat Intercommunal à Vocation Unique de la Vallée de l'Essonne) :
Délégués Titulaires : Monsieur Patrick PAGES et Madame Lorène GOURIO
Délégués Suppléants : Monsieur Ludovic GERVIN et Monsieur Bruno HUET
- SIVE (Syndicat Intercommunal de la Vallée de l'Essonne) :
Délégués Titulaires : Monsieur Patrick PAGES et Madame Lorène GOURIO
Délégués Suppléants : Monsieur Ludovic GERVIN et Monsieur Bruno HUET

5) Questions diverses

5.1 - Demande de subvention :

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide :

☞ De retenir la demande de subvention émanant :

- l'Amicale Prunaysienne pour la somme de 1 000 €



5.2 - Noël des enfants et colis des aînés

L'année 2020 qui se termine a été très particulière et les animations communales habituelles non réalisées

Toutefois, le Conseil Municipal désire ne pas oublier les plus jeunes et les aînés.

Le père Noël passera donc au domicile des plus petits et les aînés recevront quelques douceurs pour agrémenter cette fin d'année

5.3 - Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une journée de test PCR aura lieu le Lundi 7 décembre de 10h à 17h à la ZAC du Chênet à Milly la Forêt sur le parking de Bricomarché.

Une communication sera distribuée dans les boîtes aux lettres.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h25.

Le Maire.
Patrick PAGES.

